

COMMUNE de CHAMELET

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

Date de convocation et d'affichage : 23/06/2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13

Président : Ariane AUBONNET, Maire

Secrétaire de séance élu : Christophe AUDARD

Membres présents à la séance : Christophe AUDARD, Alain BARRE, Sabrina BENETEAU, Alain CHAMBRU, André CLEMENT, Patrice GARDETTE, Florence MARTHINET, Julien PEYROCHE, Henri PINATEL, André RAGINEL

Membre absent excusé : Bernard BATAILLE, Pierre CALA (Pouvoir à Florence MARTHINET)

L'an deux mil dix-sept à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de CHAMELET, sous la Présidence de Madame Ariane AUBONNET, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône au titre de l'année 2017, dans le cadre des travaux de la Montée des Pavés, dans le Centre Bourg de Chamelet.

- Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2017.

- Achat de la parcelle cadastrée ZK 58

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2017, est adopté à l'unanimité.

N°2017/03 - 01

OBJET : Demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2017, dans le cadre des travaux de la Montée des Pavés, dans le Centre Bourg de Chamelet.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre des travaux pour la Montée des Pavés, une aide financière au Département du Rhône, pour l'année 2017, pourrait être demandée.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DETAIL DU FINANCEMENT

- Département du Rhône.....40 %.....109 577 €
- Subventions Région Auvergne Rhône Alpes.....20 %.....54 788 €
- Autofinancement communal40 %.....109 576 €
- Participation programme voirie de la Communauté de communes
Beaujolais Pierres Dorées.....10 500 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

De solliciter le Département du Rhône, au titre de l'année 2017, pour l'octroi d'une subvention, dans le cadre des travaux de la Montée des Pavés.

Adopté à l'unanimité

N°2017/03 - 02

OBJET : Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'année 2017.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux de sécurisation de la Place de l'Eglise et de réorganisation du stationnement sur celle-ci doivent être engagés car la Croix de la Place présente un danger pour les usagers aux abords de la mairie.

Pour la réalisation de ces projets, la commune de Chamelet pourrait demander une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les travaux consistent à :

- réparer et déplacer la Croix située au centre de la Place de l'Eglise, sur un côté de l'Eglise de Chamelet,
- réfectionner le revêtement central de la Place (pavés),
- réorganiser le stationnement sur la Place de l'Eglise, afin d'augmenter le nombre de places de parking,

La dépense est évaluée à 6 450,00 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier qui lui est soumis, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver le projet de travaux de sécurisation de la Place de l'Eglise et de la Croix et de réorganisation du stationnement tel qu'il lui est présenté, moyennant une dépense totale d'environ 6 450,00 € H.T. ;

De solliciter du Département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police - année 2017 ;

Le complément de la dépense sera financé par les fonds communaux.

Adopté à l'unanimité

N°2017/03 - 03

OBJET : Achat de la parcelle cadastrée ZK 58

VU le souhait de Monsieur Jean PERRIN, demeurant lieudit « AU MILHOMME », à TERNAND, de vendre la parcelle ZK 58, lieudit « LA GRANGE », à Chamelet, d'une surface totale de 29 340 m², lui appartenant.

CONSIDERANT l'accord conclu entre Monsieur Jean PERRIN et la Commune de Chamelet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- de se porter acquéreur de la parcelle ZK 58, à Chamelet, d'une surface totale de 29 340 m², appartenant à Monsieur Jean PERRIN, pour un montant de 40 000, 00 €,

- de prendre en charge les frais notariés relatifs à cette acquisition.

Cet achat n'interviendra qu'après levée de la clause suspensive qui est :

- L'obtention d'un certificat d'urbanisme par la Commune de Chamelet.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Carte Communale :

Monsieur André RAGINEL expose l'avancée des travaux sur la mise en place de la nouvelle carte communale de Chamelet. La Société OXYRIA a été choisie pour accompagner la Commune de Chamelet dans ce travail. Un rapport sera présenté aux personnes publiques associées le 19 juillet 2017. Une enquête publique sera ensuite soumise à l'examen public.

Vente de biens de la Commune :

Madame le Maire fait le compte-rendu de la commission réunie à l'occasion de l'inventaire des biens de la Commune de Chamelet. Deux biens ont été pointés par cette commission en vue de ventes potentielles (la forêt et l'ensemble de l'agence immobilière). Cette commission se réunira à nouveau début septembre.

Rythme scolaire :

Suite au prochain décret du nouveau Gouvernement, Monsieur Christophe AUDARD informe le Conseil municipal que la Commune de Chamelet souhaite revenir par dérogation à la semaine de 4 jours d'enseignement à l'Ecole (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, soit 8 ½ journées). Un Conseil d'Ecole Extraordinaire entérinera cette décision. Les parents d'élèves, la directrice et les enseignantes ont déjà été consultés. La décision finale interviendra durant l'été 2017.

Cantine de l'Ecole Riche de Prony :

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un nouveau bureau de l'association gérant la cantine et la garderie scolaire sera mis en place dès la rentrée 2017-2018.

Piscine à l'école :

Madame le Maire rapporte qu'un nouveau partenariat pour le transport scolaire des élèves pour aller à la piscine de Tarare est en cours d'élaboration, suite au désistement de la commune de Ternand.

Avenir de la Croix de la Place de l'Eglise :

Monsieur André CLEMENT animera une commission élargie en charge de réfléchir à l'avenir et à la restauration de la Croix. Cette commission prévue le 11 Juillet prochain à 9h00, réunira les paroissiens et les membres du Conseil Municipal.

Festivité du 14 Juillet 2017:

Madame Sabrina BENETEAU, Présidente du Comité des Fêtes de Chamelet présente le programme de la journée de festivités : Défilé officiel de la commune avec fanfare, repas du midi sous les Halles animé par différents groupes, après-midi festive, repas du soir, spectacle et bal à l'Espace Claude Perrussel.

-----oOo-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de Séance,

Christophe AUDARD

Le Maire,

Ariane AUBONNET

